

Dépêche RenaSup N° 10 du 25 novembre 2020

RENOVATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Lors de la réunion du groupe « prise en compte des enseignements de spécialités » organisée par la gouvernance de Parcoursup, Jean-Charles Ringard, IGESR, co-pilote du suivi de la réforme du LGT et en charge du groupe de travail sur l'avenir de la voie technologique a dressé les grands axes de ce que devrait être l'évolution de cette voie, au travers d'un choix, et de deux principes qui se déclineront en différentes mesures afin d'améliorer son attractivité.

Un choix :

Les hypothèses sur la table étaient :

- Fusion avec la voie générale via des spécialités spécifiques
- Rapprochement des différentes séries de Baccalauréat Technologique
- Revalorisation de la voie technologique

C'est cette troisième hypothèse de revalorisation avec maintien, pour l'instant, des différentes séries qui a été retenue.

Deux principes :

1. Mieux caractériser ses spécificités

a. Rompre avec l'hypertrophie de la voie STMG, qui donne l'impression d'un choix par défaut, afin de mieux développer les séries plus caractérisées.

Les objectifs seraient donc :

- de ramener la série STMG en dessous des 50% des effectifs de la voie technologique,
- de maintenir à leur niveau d'effectifs les séries STD2A et S2TMD,
- d'accroître les effectifs des séries STI2D, STL et ST2S.

Une recommandation de 30 élèves maximum serait formulée pour les classes de STMG et de ST2S.

Un travail partenarial avec « *Régions de France* » au niveau national décliné régionalement permettrait d'établir des schémas régionaux des formations technologiques afin d'adapter localement ces objectifs.

b. Rendre plus tangible son originalité pédagogique.

Il s'agirait de mieux mettre en valeur sa dimension originale fondée sur des pédagogies inductives, avec notamment une place accrue pour le projet technologique et la co-intervention.

Ainsi la note du grand oral serait coefficientée 10 comme au baccalauréat général (contre 14 actuellement) et le projet technologique support à ce grand oral serait évalué séparément avec un coefficient 4.

La co-intervention enseignement technologique / enseignement général donnerait lieu à majoration de DHG sur la base 4heures élève = 5 heures professeurs

2. Lui donner une meilleure lisibilité par une sécurisation des parcours vers l'enseignement supérieur à Bac+2/+3/+5 pour les élèves de cette voie

a. Améliorer l'accueil des élèves de baccalauréat technologique dans les différentes filières d'enseignement supérieur par une politique incitative et règlementaire.

Amener les grandes Écoles à s'ouvrir, plus qu'aujourd'hui, aux étudiants issus de baccalauréats technologiques (accueil en Écoles Post Bac et concours post CPGE spécifiques aux voies technologiques : ECT, TSI, ATS)

Mener une politique de quotas en IUT et en BTS en faveur des Baccalauréats technologiques.

b. Organiser des passerelles permettant l'accès aux plus hauts niveaux de formation notamment le niveau Master.

L'attractivité de la voie technologique repose aussi sur la possibilité d'accéder à des niveaux de certification aussi élevés que pour les élèves de la voie générale. Une politique partenariale permettant aux jeunes d'aller de BTS vers L3 et de L3 vers les Masters ou grandes écoles.

Commentaire

Cette volonté de sécuriser les parcours vers et dans l'enseignement supérieur correspond avec la politique engagée de longue date par RenaSup pour aider les établissements à construire des parcours articulant BTS avec des Bac+3 et même à construire des doubles certifications BTS/Bachelors1 et 2 prolongés par un Bachelor 3.

Si l'introduction de quotas pour les élèves issus de Baccalauréats Technologiques en BTS comme ce qui existe déjà pour les IUT, peut paraître contraignante, elle aurait l'avantage d'envoyer un signal montrant que le BTS n'est pas une voie réservée aux élèves de Baccalauréat Professionnel mais aussi une voie naturelle post Bac Techno...

Elle pourrait rétablir au moins partiellement l'équilibre d'image avec les IUT, surtout si notre offre va jusqu'au Bac+3 comme les nouveaux BUT.

Ne doutons pas que dans les arbitrages en vue de la réduction des effectifs de STMG, l'existence de poursuite d'études sécurisées vers Bac+3/+5 constituera un argument déterminant.